



REGLEMENT PARTICULIER du CDJ N° 5 DU COMITE DE PARIS 75.

Ce règlement complète le règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD) et le règlement-cadre édité par le Comité départemental de badminton de Paris.

ARTICLE 1 : Généralités

- 1.1 Ce tournoi est autorisé sous le numéro XXXXXX et sous le nom « CDS n°5 LINNAM EcoBad ». Il se déroulera **les samedi 29 et dimanche 30 mars 2025** au Gymnase Micheline Ostermeyer, 22 bis Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris. Celui-ci se déroulera sur 8 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD (en particulier sur la gestion des forfaits et des cartons), des règlements du CDJ du Comité départemental de Paris et du règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence.
- 1.4 Les Juges-Arbitres de la compétition sont **Guillaume LE PENNEC** en tant que Juge-Arbitre principal et **Arthur SOUILLAC** en tant que Juge-Arbitre Adjoint. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Les GEO de la compétition sont Kaizhan LIU (principal), Ly Fang LAU et Thomas BOURGAIN.
- 1.6 La participation à ce **CDJ N°5** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau du gymnase.

ARTICLE 2 : Série et catégories d'âge et classement

- 2.1 La compétition est un tournoi départemental qui s'adresse à tous les joueurs autorisés à jouer en catégorie **Poussin, Benjamin, Minime et Cadet** et ne faisant l'objet d'aucune suspension le jour de la compétition
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux joueurs classés **D7 à NC à la date de fin des inscriptions**.
- 2.3 Le tournoi est ouvert aux quatre disciplines : **Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Homme (DH), Double Dame (DD)**.
Les tableaux de double sont **ouverts uniquement aux benjamins, minimes et cadets**.
- 2.4 La compétition se déroulera :
 - Le samedi 29 mars de 08h00 à 21h00 : SD Poussin, SH & SD Benjamin, SH & SD Minime, DH & DD Cadet
 - Le dimanche 30 mars 2025 de 08h00 à 18h00 : SH Poussin, DH & DD Benjamin, DH & DD Minime et SH & SD Cadet

Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.
- 2.5 Le tournoi LINNAM est un **tournoi par lots**. Les tableaux seront divisés en plusieurs séries, en fonction du CPPH des joueurs en simple et de la moyenne des CPPH des paires en double. La désignation des têtes de série et la confection des tableaux seront réalisées d'un commun accord par les organisateurs et les juges-arbitres.
- 2.6 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé **d'une phase de poules** suivie d'une **phase en élimination directe ou bien en poule unique**.
- 2.7 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions.
- 2.8 Les **surclassements** dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure **sont autorisés** pour cette compétition. Par exemple, un Minibad peut jouer en Poussin et un Poussin en Benjamin, mais un Poussin ne peut pas jouer en Minime. Un club qui surclasse un joueur doit s'assurer que ce dernier a le niveau pour jouer au niveau supérieur. Un joueur s'inscrivant dans 2 tableaux, ne peut jouer que dans une seule catégorie d'âge.

2.9 Les droits d'engagement sont de **10€ par joueur pour un tableau** et **13€ pour 2 tableaux**. Le paiement est exigé au moment de l'inscription.

ARTICLE 3 : Inscriptions

- 3.1. La date limite d'inscription est fixée au **27/02/2025**. Le Comité 75 éditera la liste principale et la liste d'attente le **01/03/2025**.
- 3.2. Les inscriptions se font **en mode « Standard »**. En cas de surnombre d'inscriptions à la date limite d'inscription, des listes d'attente seront constituées pour les tableaux les plus remplis au prorata du nombre d'inscrits par club, les clubs ayant le moins d'inscrits étant prioritaires."
- 3.3. Le montant des droits d'engagement est fixé à **10€ par joueur pour un tableau** et **13€ pour 2 tableaux**. Le paiement est exigé au moment de l'inscription.
- 3.4. Les inscriptions se feront **uniquement sur badnet ou ebad avec validation obligatoire des responsables de chaque club.**
- 3.5. Toute modification d'inscription doit être précisée par courriel pour être prise en compte sur : **tournoi@linnam.fr**
- 3.6. Le tirage au sort est fixé au **14/03/2025**. Les CPPH des joueurs seront pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.
- 3.7. Les convocations seront envoyées au plus tard le **19/03/2025**. Elles seront adressées par courriel via Badnet sur les adresses de contact renseignées dans les comptes clubs. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 3.8. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans les inscriptions faites par les clubs seront supportées par les clubs en cause.
- 3.9. Tout joueur s'inscrivant au tournoi s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date sous peine de prendre une suspension.
- 3.10. En cas de difficultés lors de la phase d'inscription, de modification d'inscription doit se faire par courriel pour être prise en compte et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : **tournoi@linnam.fr**.

ARTICLE 4: forfait

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant au **CDJ N°5** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Avant le tirage au sort un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de remplaçant ou de sa non-participation.
- 4.3. Après le tirage au sort, seul les joueurs forfaits seront remplacés.
- 4.4. Si le forfait se trouve avant le tirage au sort, le club devra se rapprocher du club pour les modalités de remboursement.
- 4.5. Si le forfait se trouve après le tirage au sort, le joueur doit envoyer sous 5 jours suivant la compétition un justificatif sur le site de la LIFB dans l'onglet forfait et doit également fournir le justificatif à l'organisateur.

ARTICLE 5 : déroulement

- 5.1. Tout joueur doit venir à la table de pointage ou de marque selon l'organisation dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.2. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.3. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.4. Le volant officiel du tournoi est le **CBX Black** pour les plumes et le **Yonex Mavis 600** pour le plastique.
- 5.5. Les joueurs de niveau P et NC peuvent jouer avec des volants en plastique.
- 5.6. Les matchs peuvent être lancés plus tôt 1h avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7. Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui se chargera si possible de désigner un arbitre ou faisant office.
- 5.8. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des

volants inclus.

- 5.9. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus de certains terrains doivent se reporter aux consignes du Juge-Arbitre.
- 5.10. Seul on accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques ainsi que les membres du Comité d'organisation.
- 5.11. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12. Le conseil entre les points est autorisé pour toutes les catégories d'âge.
- 5.13. Toute personne voulant prendre des photos ou filmer dans le plateau de jeu, doit en faire la demande auprès du Juge-Arbitre.
- 5.14. L'utilisation de substance et de tout moyen à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

**Toute participation implique l'adoption du présent règlement
Très bonne compétition à toutes et tous !!!
Le Comité d'organisation**